

lence le Gouverneur-Général lors de l'ajournement du parlement fédéral, le 23 mai dernier; mais le défaut d'espace nous en a empêché. Aujourd'hui nous comblons cette lacune, en énumérant ceux d'un intérêt général ou spécialement agricole :

Bill pour le maintien du bon ordre à bord des bateaux passagers.

Bill pour amender l'acte de 1863 relatif aux patentes.

Bill pour la construction des travaux devant donner plus de facilité aux communications par rivières et cours d'eau.

Bill demandant de nouvelles stipulations relativement à l'amélioration du fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec.

Bill pour amender l'acte ayant rapport aux offenses contre la personne.

Bill concernant les poids et mesures.

Bill pour amender l'acte relatif à la milice et à la défense de la Puissance du Canada.

Bill pour incorporer une compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier du Bas-Canada. "

Bill faisant des dispositions temporaires relativement à l'élection des députés de la Chambre des Communes.

Bill pour réajuster les montants payables et imputables aux diverses Provinces du Canada par le gouvernement fédéral en autant que ces montants sont basés sur la dette avec laquelle ces provinces sont entrées respectivement dans l'Union.

Bill fixant de meilleures dispositions relativement aux péditions d'élections et aux élections contestées des représentants de la Chambre des Communes.

Bill pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du Canada, les lois relatives à l'inspection de certains articles d'étape des produits canadiens.

Le Gouverneur-Général avait déjà, le 26 avril dernier, sanctionné plusieurs autres bills dont nous donnons ici les principaux :

Acte pour rendre les membres des Conseils et assemblées Législatives des provinces inéligibles pour les Communes.

Acte concernant le transport des marchandises dangereuses sur les navires.

Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie d'Assurance contre les risques isolés du Canada, et pour ajouter à son nom les mots suivants: " Et des cultivateurs contre le feu. "

— En Europe, les événements ont acquis une importance extraordinaire. La cité du bien semble prête à l'emporter sur la cité du mal, la révolution subit à tout instant des échecs qui l'ébranlent jusque dans ses fondements et nous font prévoir dans un avenir peut-être assez rapproché le triomphe de la Religion sur l'impiété.

La santé du Saint Père, que les journaux dévoués à la Révolution persistaient à nous montrer comme gravement atteinte, s'améliore de jour en jour. Les dernières nouvelles d'Europe nous disent même que Sa Sainteté a repris son train de vie ordinaire et que si elle continue à prendre des précautions c'est moins par besoin que par condescendance à la tendre sollicitude de son entourage.

Ce retour à la santé ne fait certainement pas l'affaire des impies qui ne désirent rien tant que la mort de Pie IX et qui lui planteraient eux-mêmes le poignard dans la gorge si un bras tout puissant ne les en empêchait. Aussi continuent-ils à nous assurer qu'il est mourant. Heureusement que leurs désirs ne donnent pas la mort et Pie IX est aujourd'hui bien portant.

Le jour même où on le disait mourant, il recevait de

nombreuses audiences avec un air souriant et tranquille; charmait tout le monde par sa conservation attrayante. Pas un geste, pas un mouvement de son corps, pas un accent de sa voix ne trahissaient l'embarras ou la souffrance.

Ainsi nous pouvons nous-mêmes vivre sans inquiétude sur cette précieuse vie et attendre tranquillement le jour marqué par la Divine Providence, pour le triomphe définitif de la Papauté.

En France, même sujet de consolation. Thiers, le républicain ambitieux, qui s'était entouré de tout ce que la Religion comptait d'ennemis acharnés, qui prétendait gouverner avec une minorité impie et remuante, qui cajolait le gouvernement italien pendant que celui-ci spoliait l'Eglise, s'emparait des propriétés des ordres religieux et méprisait les avertissements paternels partis du Vatican. Thiers enfin, qui poussait la France vers l'abîme vient d'être jeté par dessus bord. La république l'avait élevé, elle l'a abaissé, elle n'a fait qu'exercer son droit.

A la place de M. Thiers, les conservateurs ont placé le brave Maréchal MacMahon dont toute la vie a été consacrée à la gloire de sa patrie et dont les idées conservatrices sont une garantie pour l'avenir.

C'est samedi, le 24 mai dernier, que la France conservatrice a obtenu cette victoire signalée sur les principes antisociaux que les amis de M. Thiers étaient en train de faire prédominer.

Nous ne suivrons pas ici toutes les péripéties de la lutte qui a amené la chute du Président de la République française. Il nous suffira de dire que M. Thiers a constamment montré envers la majorité conservatrice de l'Assemblée Nationale une défiance qui ne présageait rien de bon pour l'avenir, qu'il a sans cesse cherché à diminuer son influence afin de pouvoir gouverner sans elle, et qu'il a presque toujours choisi ses ministres autant que possible parmi les membres de la minorité.

Les choses continuèrent ainsi jusqu'aux dernières élections. Alors M. Thiers se croyant sans doute assez fort se déclara ouvertement contre les conservateurs en favorisant l'élection des radicaux et des républicains ministériels; aussi ces derniers furent-ils tous élus à une grande majorité.

Cet acte d'hostilité fit comprendre aux conservateurs que leur avenir ainsi que celui de la France était en péril et lui montra la nécessité de s'organiser fortement contre l'ennemi.

Quelque temps après M. Thiers remania son cabinet en accentuant de plus en plus son hostilité. C'est alors que la majorité pensa sérieusement à ressaisir le pouvoir qui s'échappait de ses mains.

Dans ces dispositions, l'Assemblée Nationale se réunît à Versailles et dès la première séance la Droite ou la majorité conservatrice donna avis d'une interpellation et d'une motion déclarant que M. Thiers devait choisir ses ministres dans la majorité. Ce n'était que juste; mais le Président de la République française pensait autrement puisqu'il avait pris les membres du cabinet partout ailleurs que dans la Majorité. C'est la première fois que l'on voit un gouvernement constitutionnel subir le joug d'une minorité.

Les conservateurs sentant toute leur force maintinrent leur demande, et le 23 mai M. le duc de Broglie fit connaître les nombreux griefs de la majorité, il reprocha à M. Thiers d'avoir donné le démenti à toute sa vie passée, violer le pacte de Bordeaux dans lequel il avait été convenu qu'aujourd'hui forme définitive de gouvernement ne serait adoptée avant l'évacuation complète du territoire, et l'engagea à gouverner avec la majorité, sans quoi il conduirait infaillible-